

« Calendrier magique 2017 »
RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. COMMENT PARTICIPER ET ADMISSIBILITÉ

Aucun achat requis. Pour prendre part au concours « **Calendrier magique 2017** », les participants doivent remplir et soumettre le bulletin de participation en ligne disponible à <http://www.telusquebec.com/accesprivileges>. Une seule participation par personne est acceptée. Aucune autre forme de participation n'est acceptée. En cas de litige au sujet de l'identité d'un participant, ce dernier est présumé être la personne titulaire de l'adresse de courriel mentionnée dans le formulaire en ligne visé.

Le concours se terminera le 25 décembre 2017 à 23 h 59 (heure de l'Est) (« date de clôture du concours »).

Seules sont valides les participations reçues avant la date de clôture du concours. Le concours s'adresse aux résidents du Québec et les participants doivent :

- être âgé de 18 ans et plus;
- fournir un numéro de téléphone et une adresse de courriel valide afin de permettre aux organisateurs du concours de le joindre;
- être un client abonné aux services Internet de TELUS (Internet de base, Internet Haute Vitesse Intermédiaire, Internet Haute Vitesse 6, Internet OPTIKMD 15, Internet OPTIK 25, Internet OPTIK 50, Internet OPTIK 100, Internet OPTIK 250, Internet mobile) ou Télé OPTIKMD au Québec;
- être inscrit au programme Accès Privilèges de TELUS;
- ne pas avoir un compte TELUS en souffrance.

Les employés de TELUS Corporation (« TELUS »), de ses sociétés affiliées ou de ses filiales, ses représentants, les employés de ses agences de publicité et de promotion de même que les membres des foyers respectifs des personnes précitées ne sont pas admissibles au concours.

En acceptant le règlement du concours, les participants acceptent que la responsabilité de TELUS associée au concours se limite à la valeur du Prix, dont la description figure ci-dessous.

2. LE PRIX

Grand Prix :

Un (1) Grand gagnant recevra :

- Un (1) chèque de 2 500 \$ émis par TELUS.

La valeur totale du Grand Prix s'élève à 2 500 \$.

Prix quotidiens :

Cent (100) gagnants recevront chacun l'un des prix suivants :

- Une des soixante-quinze (75) cartes VISA Prépayée de 50 \$. Valeur de ce prix : 3 750 \$.

- Une des trois (3) cartes VISA Prépayée de 500 \$. Valeur de ce prix : 1 500 \$
- Un téléphone intelligent iPhone 8* de Apple accompagné d'une (1) carte VISA prépayée de 150 \$. Valeur de ce prix : 1 079 \$
- Un des deux (2) abonnements d'un (1) an aux services résidentiels de TELUS, selon la disponibilité des services dans leur région. Les services résidentiels comprennent la téléphonie, le service Internet et le service télé OPTIK.
 - Le prix inclut : Les frais mensuels à l'abonnement aux services résidentiels. Valeur minimale de 300 \$ (12 mois x 25 \$). Valeur minimale de ce prix : 600 \$
 - Le prix exclut : Les services payables à l'utilisation (par exemple, les minutes d'interurbain excédentaires, la Vidéo sur demande, la Télé à la carte, certaines options téléphoniques non incluses à l'abonnement mensuel).
- Une caméra 4K étanche HERO6 noire pour casque et activités sportives de GoPro. Valeur de ce prix : 650 \$
- Une des deux (2) tablettes électroniques iPad Pro* 10,5 po Wi-Fi LTE gris cosmique de Apple. Valeur de ce prix : 2 078 \$
- Une (1) haut-parleur Bluetooth sans fil SoundLink Revolve+ de Bose de couleur noire. Valeur de ce prix : 370 \$
- Une (1) montre intelligente Apple Watch Série 3* GPS LTE en aluminium gris cosmique Valeur de ce prix : 565 \$
- Un (1) pèse-personne Wi-Fi intelligent Aria de Fitbit de couleur noire. Valeur de ce prix : 130 \$
- Un (1) moniteur d'activité Alta HR de Fitbit de couleur noire. Valeur de ce prix : 200 \$
- Un (1) ensemble d'éclairage connecté Philips Hue. Valeur de ce prix : 200 \$
- Une (1) caméra de sécurité d'extérieur Nest. Valeur de ce prix : 250 \$
- Une (1) caméra de sécurité d'intérieur Nest. Valeur de ce prix : 250 \$
- Un (1) détecteur de fumée et de monoxyde de carbone intelligent Nest. Valeur de ce prix : 150 \$
- Un (1) thermostat intelligent Nest. Valeur de ce prix : 330 \$
- Une (1) sonnette de porte vidéo 720p Wi-Fi de Ring de couleur nickel satiné. Valeur de ce prix : 300 \$
- Un (1) aspirateur-robot connecté Botvac D3 de Neato de couleur gris foncé. Valeur de ce prix : 600 \$
- Un (1) ensemble d'un (1) assistant intelligent Google Home et d'un (1) assistant intelligent Google home Mini. Valeur de ce prix : 260 \$
- Une (1) serrure intelligente HomeKit de August de couleur argentée. Valeur de ce prix : 300 \$
- Une (1) station météo intelligente Netatmo. Valeur de ce prix : 180 \$
- Une (1) console Nintendo Switch avec manettes Joy-Con grises et un (1) jeu Super Mario Odyssey compatible avec la console Nintendo Switch. Valeur de ce prix : 480 \$
- Un (1) casque d'écoute sans fil à suppression du bruit Studio de Beats by Dr. Dre noir mat. Valeur de ce prix : 400 \$.

* Les tablettes électroniques, les ordinateurs portatifs, les téléphones intelligents et les montres intelligentes sont attribués sans la mise en service. Toutes les mises en service sont assujetties à une vérification de crédit et aux modalités de service de TELUS. TELUS n'offre aucune garantie sur les équipements.

La valeur minimale totale des prix quotidiens s'élève à 14 622 \$.

Valeur minimale totale des prix pour ce concours : 17 122 \$.

Le Prix doit être accepté tel quel. Il ne peut pas faire l'objet d'une substitution, ne peut être cédé sauf si le règlement du concours l'autorise, et ne peut être échangé contre de l'argent auprès de TELUS. Si le Prix est un appareil mobile ou une tablette, la mise en service n'en fait pas partie. La soumission à une vérification de crédit et aux modalités de service de TELUS est obligatoire dans le cas de toutes les mises en service. TELUS se réserve le droit de remplacer toute portion du Prix non disponible pour une raison quelconque par un autre prix de valeur équivalente. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues.

3. TIRAGE

Les tirages au sort visant l'attribution des Prix seront effectués par un représentant de TELUS dans les bureaux de celle-ci situés au 6, rue Jules-A.-Brillant à Rimouski aux dates suivantes :

Dates des tirages des prix quotidiens :

- Tirage n° 1, 2 et 3 : 4 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirages n° 4 : 5 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 5 : 6 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 6 : 7 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 7 : 8 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 8, 9 et 10 : 11 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirages n° 11 : 12 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 12 : 13 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 13 : 14 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 14 : 15 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 15, 16 et 17 : 18 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 18 : 19 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 19 : 20 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 20 : 21 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirage n° 21 : 22 décembre 2017 à 11h00 HE
- Tirages n° 22, 23, 24 et 25 : 27 décembre 2017 à 11h00 HE

En plus du prix du jour, trois cartes prépayées VISA de 50 \$ seront tirées à chaque journée de tirage.

Date du tirage du Grand Prix :

- Tirage le 27 décembre 2017 à approximativement 11h00 HE.

Le participant sélectionné sera joint par téléphone ou par courriel. Seul le participant sélectionné fera l'objet d'une communication par téléphone ou par écrit. Si le participant sélectionné ne peut être joint dans les quatre (4) jours ouvrables, ou s'il ne satisfait pas aux conditions du règlement, un autre nom sera tiré au sort parmi les participations admissibles.

Pour gagner, le participant sélectionné doit avoir répondu correctement et sans aide à la question d'arithmétique qui a été posée sur le bulletin de participation, en plus de signer un formulaire de décharge standard. À défaut de répondre correctement à la question d'arithmétique, de se

conformer au règlement du concours ou de signer et de retourner le formulaire de décharge dans les sept (7) jours, le participant sélectionné sera disqualifié, et un autre participant sera sélectionné jusqu'à l'attribution des Prix.

4. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

En prenant part au concours, les participants consentent à l'utilisation par TELUS de leur nom, de leur ville de résidence, de leur photographie, de leur voix et de leur image à des fins de publicité, dans tous les médias et sans contrepartie monétaire ou autre. Les participants acceptent que tous les renseignements personnels fournis dans le cadre de ce concours puissent être utilisés par TELUS pour la transmission d'offres à durée limitée, d'offres promotionnelles ou de sondages. Toute l'information connexe figure dans la politique de protection de la vie privée de TELUS à l'adresse <http://www.telus.com/vieprivee.asp>

5. RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à une entente.

6. AUTRE

Toutes les participations deviennent la propriété de TELUS. TELUS ne peut être tenue responsable du vol, de la perte ou du bris de participations. TELUS se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, d'annuler ou de suspendre ce concours sans préavis. Les participations font l'objet d'une vérification et sont déclarées nulles si elles sont illisibles, reproduites mécaniquement, abîmées, contrefaites, falsifiées, modifiées ou illégales. Les participations soumises par des moyens non autorisés sont déclarées nulles. Dans le cas où un participant ne soumet pas sa participation conformément au règlement de ce concours ou qu'il soumet plus de participations que le nombre permis, il est disqualifié, et toutes ses participations sont rejetées. Les participants acceptent de se conformer au règlement du concours et aux décisions des juges, lesquelles sont définitives. Le concours est assujéti à l'ensemble des lois et des règlements applicables.

Afin que les participants qui sont clients de TELUS soient admissibles à remporter le Prix, leur compte TELUS doit être en règle au moment de la participation ou de la remise du prix (leur solde ne doit pas être en souffrance depuis plus de 30 jours).

TELUS est une marque déposée utilisée avec l'autorisation de TELUS Corporation.

© 2017 TELUS.